Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Québec

COMMUNIQUÉ
Embargo jusqu'au mardi 6 mars 2007,15 h

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE TRANSMET AU MINISTRE DE LA JUSTICE LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL MIXTE CONTRE L'HOMOPHOBIE

Montréal, le 6 mars 2007 – La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse rend disponible, aujourd'hui, le rapport *De l'égalité juridique à l'égalité sociale– Vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie.*

L'engagement de la Commission dans la lutte contre l'homophobie

C'est en juin 2005 que le ministre de la Justice mandatait la Commission pour dresser un inventaire des problématiques engendrées par l'homophobie et proposer ses recommandations. Les recommandations émises dans le rapport s'inspirent des pistes d'action élaborées par le Groupe de travail mixte contre l'homophobie, mais n'engagent que la Commission. Le Groupe de travail était composé de représentants et représentantes de ministères et d'organismes publics, ainsi que des partenaires des milieux communautaires, syndicaux et de la recherche universitaire.

Rappelons qu'en 1994, la Commission avait publié un premier rapport sur la violence et la discrimination vécues par les gais et les lesbiennes, qui a servi d'assise aux communautés LGBT (lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres) dans la lutte pour la reconnaissance des droits des personnes des minorités sexuelles. Depuis, des gains importants ont été obtenus: en 1999, les conjoints de même sexe se sont vu accorder les mêmes droits et privilèges que les conjoints hétérosexuels; en 2002, la loi reconnaissait l'autorité parentale aux parents de même sexe et en 2005, on permettait aux conjoints de même sexe de se marier.

Des inégalités sociales encore bien présentes

Le résultat des travaux du Groupe de travail mixte contre l'homophobie démontre que les personnes des minorités sexuelles continuent d'être victimes de discrimination, que ce soit à l'école, au travail, dans la famille ou dans d'autres secteurs d'activités tels la santé, les services sociaux, le sport et les loisirs. Alors que l'égalité juridique est aujourd'hui atteinte, il reste du chemin à parcourir pour une véritable égalité sociale.

On sait qu'au Québec, le suicide constitue l'une des causes majeures de mortalité chez les jeunes entre 15 et 29 ans. Fait inquiétant, les jeunes gais et bisexuels présentent des risques, selon les études, de six à seize fois plus élevés d'avoir des idées suicidaires ou de faire des tentatives de suicide que les jeunes hétérosexuels. Les jeunes lesbiennes, quant à elles, ont plus de pensées suicidaires et font presque cinq fois plus de tentatives de suicide que les jeunes filles hétérosexuelles. « *Le désespoir ressenti par trop de jeunes des minorités sexuelles à l'étape très sensible de leur*coming out *commande, à lui seul, l'urgence d'agir* », a tenu à souligner M. Marc-André Dowd, vice-président de la Commission, en conférence de presse.

Pour une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie

Forte de ces constats, la Commission recommande que soit adoptée une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie axée sur la mise en œuvre d'une politique gouvernementale et d'un plan d'action. Dans le rapport, la Commission cible plus particulièrement les lacunes actuelles en termes de manque

d'information, de sensibilisation et de formation, ainsi que d'adaptation des services aux besoins des personnes de minorités sexuelles. Elle met aussi l'accent sur la nécessité d'acquérir des connaissances scientifiques et de soutenir les organismes des communautés LGBT.

La Commission recommande également au gouvernement de nommer un ministre responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une éventuelle politique de lutte contre l'homophobie, de mettre en place une structure et d'accorder les ressources nécessaires pour en assurer le succès. « *La Commission s'engage à poursuivre son travail dans la lutte contre l'homophobie et à effectuer un suivi sur les recommandations qu'elle formule dans ce document*, a promis M. Dowd. *Il reste à s'assurer que les différents partenaires concernés s'engageront avec la même vigueur.* »

Le rapport *De l'égalité juridique à l'égalité sociale- Vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie* peut être consulté intégralement au www.cdpdj.qc.ca.

– 30 –

Source :

M^me^ Ginette L'Heureux
(514) 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 207, ou (514) 249-6181

M^me^ Diep Truong
(514) 873-5146 ou 1 800 361-6477, poste 358